

**Dates et montants des prélèvements automatiques
au titre des T2 (janvier-mars) § T3 (avril-juin) 2021**

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 février 2021	100	40	35	20
15 mars 2021	100	40	35	20
12 avril 2021	102.67	44.45	37.34	19.94
TOTAL	302.67	124.45	107.34	59.94

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 mai 2021	130	50	45	25
10 juin 2021	130	50	45	25
9 juillet 2021	143.92	59.30	46.08	26.68
TOTAL	403.92	159.30	136.08	76.68

Nota :

- Vous pouvez retrouver les tarifs pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre sur le site du lycée.
- Les prélèvements du 2nd trimestre, janvier-mars, commencent en février, pas de prélèvement en janvier.
- Les prélèvements du 3^{ème} trimestre, avril-juin, commencent en mai. **Leurs montants ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. Ils seront, en effet, réduits, si un enseignement à distance est alors dispensé.**

Les prélèvements ont lieu à une date proche du 10 de chaque mois.